

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT ET CONSULTATION ÉCRITE – RÈGLEMENT N°328

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le premier projet de *Règlement n°328 modifiant le plan d'urbanisme n°264 relativement aux grandes affectations du sol, la densité de son occupation, ainsi que tous les plans s'y rattachant* a été adopté le 22 décembre 2020 à la réunion extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

Plus précisément, cette modification vise l'agrandissement de l'affectation à dominance *Résidentielle à faible densité* à même l'affectation à dominance *Industrielle avec nuisance limitée* qui se trouve à l'ouest de la route Saint-François et au nord de la rue du Perce-Neige (voir annexe A).

Conformément aux arrêtés 2020-008, 2020-033 et 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, du 07 mai 2020 et du 04 juillet 2020, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

Ainsi, toute personne ou tout organisme qui désire s'exprimer sur ce sujet peut le faire en posant leurs questions ou commentaires, par écrits, des façons suivantes :

1. Par la poste à l'adresse suivante :
Municipalité de Berthier-sur-Mer
5, rue du Couvent
Berthier-sur-Mer (Québec)
G0R 1E0
2. Par courriel à l'adresse suivante : dg@berthiersurmer.ca

La séance de consultation écrite aura lieu à compter du 4 janvier 2021 et se tiendra sur une période de 15 jours à compter de cette date. Les questions ou les commentaires doivent être parvenus à la municipalité au plus tard le 20 janvier 2021 à 8h.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 23^e jour de décembre deux mille vingt.



Martin Turgeon



.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

Annexe A

Avant
modification
Berthier-sur-Mer



Après
modification
Berthier-sur-Mer



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le vingt-troisième jour de décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour de décembre deux mille vingt.



Signé :

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier